

L'accès au crédit des petites et moyennes entreprises à La Réunion

Davantage de PME et TPE sollicitent des crédits à La Réunion

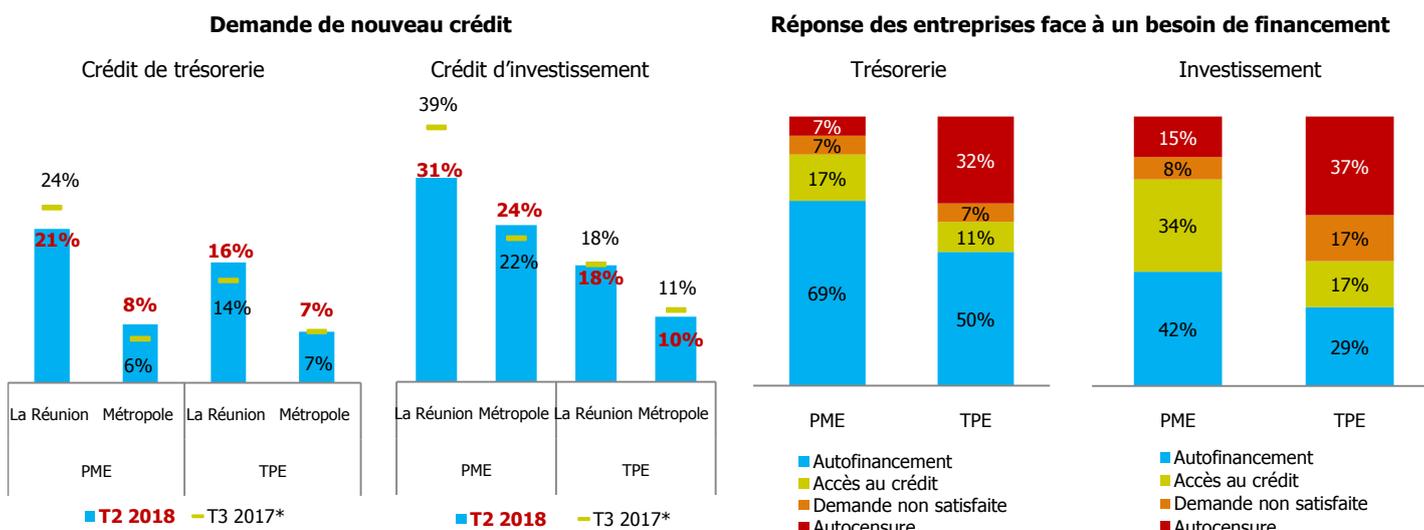
Au second trimestre 2018, 32 % des petites et moyennes entreprises (PME) et 18 % des très petites entreprises (TPE) réunionnaises de l'échantillon constitué par l'IEDOM (*voir l'encadré méthodologique*) ont sollicité un crédit d'investissement auprès de leur banque, soit une proportion plus élevée qu'en France hors DOM (respectivement 24 % et 10 %). La demande de crédits de trésorerie est plus faible (20 % des PME et 16 % des TPE réunionnaises sollicitent leur banque pour ce type de crédits), mais reste plus importante qu'en métropole (respectivement 8 % et 7 %). La part des PME ayant obtenu satisfaction auprès de leur banque s'établit à 61 % pour les demandes de crédit de trésorerie et à 56 % pour les demandes de crédit d'investissement (contre respectivement 87 % et 95 % en France métropolitaine sur la même période)¹.

L'autocensure est le principal obstacle face à un besoin de financement

Les entreprises n'ayant pas sollicité de crédits de trésorerie (*voir graphiques page 2*) expliquent principalement cette situation par une capacité d'autofinancement suffisante (réponse citée dans 76 % des cas pour les PME et dans 47 % pour les TPE) tandis que, pour les crédits d'investissement, c'est l'absence de projet qui est mise en avant par la moitié des PME et TPE concernées (respectivement 43 % et 55 % des réponses). Les autres motifs s'apparentent à une forme d'autocensure : volonté de principe de ne pas s'endetter, situation de l'entreprise jugée comme non propice (anticipant ainsi une réponse négative des établissements de crédit), ou encore critères du prêteur anticipés comme trop sévères.

Pour les entreprises réunionnaises ayant un besoin de financement, ce phénomène d'autocensure est ainsi loin d'être négligeable et ressort comme le principal obstacle lors d'un besoin de financement extérieur, devant le refus de la banque. Face à un besoin de trésorerie, 14 % des PME font état d'un obstacle au financement : 7 % en raison d'une demande de crédit non satisfaite (refus de la banque total ou partiel) et 7 % par autocensure. Pour les TPE, cette proportion passe à 39 %, avec une part d'autocensure qui s'élève à 32 %. Face à un besoin d'investissement, cette fois la part des entreprises freinées par le financement apparaît encore plus élevée, évoquée par respectivement 23 % et 54 % des PME et TPE concernées. Elle est par ailleurs largement déterminée par le comportement d'autocensure (respectivement 15 % et 37 %).

Demande de crédit et besoin de financement



*T3 2017 : seule autre enquête menée par l'IEDOM sur l'accès au crédit

Sources : IEDOM, Banque de France (direction générale des Statistiques) et FCGA

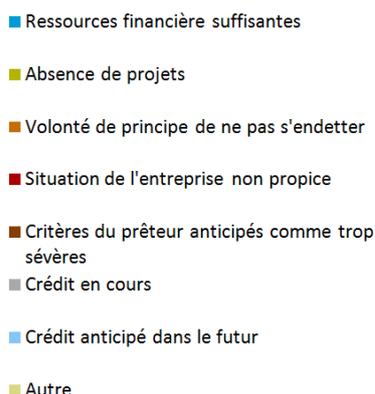
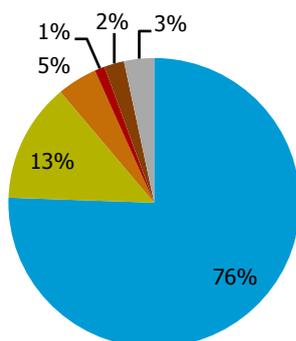
(1) hors utilisation de lignes de crédit obtenues précédemment

¹ Le taux de satisfaction des TPE réunionnaises obtenu par l'enquête accès au crédit du deuxième trimestre 2018 n'est pas statistiquement significatif.

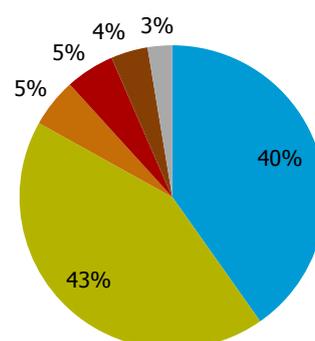
Motifs invoqués pour l'absence de demande de crédit

1. Par les petites et moyennes entreprises (PME)

Crédit de trésorerie

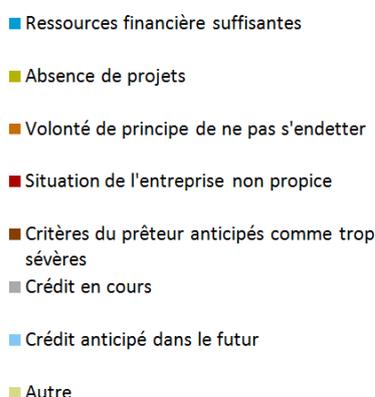
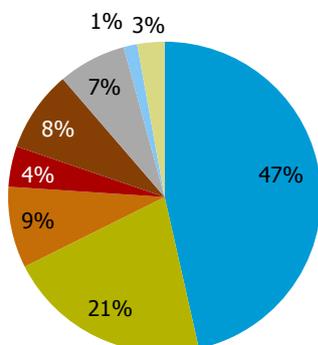


Crédit d'investissement

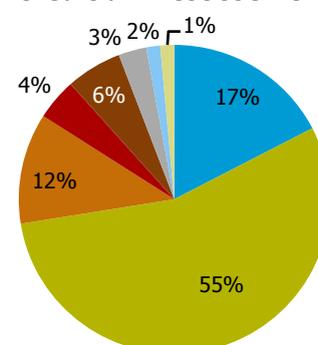


2. Par les très petites entreprises (TPE)

Crédit de trésorerie



Crédit d'investissement



MÉTHODOLOGIE

L'IEDOM réalise cette enquête sur l'accès au crédit auprès de 2 000 petites et moyennes entreprises réunionnaises des secteurs du commerce, de l'industrie, des services et du bâtiment. Sont interrogées les très petites entreprises (TPE) et les petites et moyennes entreprises (PME) ayant une autonomie de financement. Celles-ci ont été identifiées à partir du fichier Fiben (Fichier bancaire des entreprises) de la Banque de France, dont provient la moitié des courriels électroniques ayant permis de les contacter. L'autre moitié ayant été obtenue grâce à un partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion. Parmi les entreprises sollicitées, 249 ont répondu à l'enquête, dont 204 entrant effectivement dans son champ (115 PME et 89 TPE). Les entreprises sont invitées à s'exprimer sur leur accès au financement bancaire, les conditions obtenues ou les raisons de leur éventuelle absence de demande de crédit. Seules les nouvelles demandes de crédit sont prises en compte, hors utilisation de lignes de crédit obtenues précédemment.

Une première enquête a été réalisée au troisième trimestre 2017, publiée en mars 2018. Néanmoins, certaines modifications concernant l'échantillon ont été effectuées entre temps, les évolutions entre ces deux publications doivent donc être interprétées avec prudence.

Les entreprises entrant dans le champ de l'enquête sont les TPE et PME basées à La Réunion selon les données de la base Siren. Elles répondent aux critères définis par la loi de modernisation de l'économie de 2008 (LME), hors conditions relatives au total de bilan.

TPE, très petite entreprise, ayant à la fois un chiffre d'affaires annuel inférieur à 2 millions d'euros et un nombre de salariés inférieur à 10.

PME, petite et moyenne entreprise. Pour les différencier des TPE, il faut qu'elles respectent au moins un des critères suivants : un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 2 millions d'euros et inférieur à 50 millions d'euros ou un nombre d'employés compris entre 10 et 249.

En métropole, la Banque de France mène une enquête trimestrielle similaire auprès des petites et moyennes entreprises de l'industrie, des services et du bâtiment. Cette enquête repose sur un échantillon de 4 000 PME ainsi que 2 000 TPE, grâce à un partenariat avec la Fédération des Centres de Gestion agréés (FCGA). Environ 500 Entreprises de taille intermédiaire (ETI) sont également interrogées. Toutefois, seul le critère de l'effectif est retenu dans le cadre de cette enquête afin de différencier les types de structures (les TPE englobent les entreprises de moins de 10 salariés, tandis que les PME celles ayant de 10 à 249 salariés). Seules les entreprises déclarant avoir une autonomie de décision en matière de demande de financement bancaire sont incluses dans le périmètre de l'étude.

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr